

## *Charte du Tourisme Equitable*

### *Principes et engagements.- Version 1 (texte de travail)*

Le voyage est un moyen privilégié de lien et de compréhension entre les peuples. Il doit permettre l'épanouissement du voyageur et de l'accueillant sur les plans personnels, culturels et économiques. Ses ressources doivent profiter équitablement aux populations d'accueil et contribuer au développement durable de leurs territoires d'accueil

La plate-forme du tourisme équitable est constituée d'opérateurs du voyage.

Le tourisme équitable met en jeu des opérateurs « voyagistes » et des opérateurs « réceptifs » ou « accueillant ». Les premiers se trouvent au Nord, les seconds au Sud ; ils travaillent ensemble sur une base de partenariat (pas de dominant/dominé) dans le but permettre au touriste de voyager à la rencontre d'autres cultures.

### *Les principes du tourisme équitable*

Par le développement des voyages de masse et la promotion de produits « packages » vendus tout compris, le voyageur est très souvent devenu un touriste/consommateur. Cette « marchandisation » des voyages a généré de nombreux effets négatifs. C'est ainsi notamment qu'un petit nombre de tours opérateurs occidentaux très puissants imposent maintenant leurs règles, leurs prix, et souvent leurs standards marketing aux pays d'accueil et aux prestataires de services locaux, tout comme à leurs clients.

D'une opportunité d'établir des relations directes entre les hommes et les femmes de cultures différentes pouvant contribuer à la construction d'un monde plus solidaire, et celle de permettre à des populations et pays d'accueil de valoriser leur culture et de contribuer durablement à leur développement, le tourisme tend à devenir essentiellement un outil de profit pour quelques opérateurs privés. Inéquitable, cette tendance renforce et banalise les relations dominants/dominés en laissant peu de place à la prise en compte du respect de la diversité culturelle et des équilibres sociaux et naturels souvent fragiles.

Placés dans ce contexte et sous la pression des règles et standards imposés, d'une part les petits prestataires locaux les plus défavorisés se livrent à une concurrence effrénée entre eux et banalisent leurs produits avec des conséquences déplorables tant pour eux-mêmes que pour leur environnement (social, économique, écologique, culturel), d'autre part, les populations locales qui voudraient se saisir de ce nouveau champ d'activités pour contribuer à leur développement peinent à trouver des espaces commerciaux et des interlocuteurs pour bâtir un tourisme qui les respecte et leur permet de vivre dignement

Face à ce constat, l'objet principal des adhérents à la présente charte du tourisme équitable est de travailler avec les communautés d'accueil, les prestataires de services et les voyageurs pour préserver leur dignité et leur autonomie dans une activité de rencontres et d'échanges, en maîtrisant le sens et la valeur de leurs actes.

Dans ce cadre, les opérateurs du tourisme équitable travaillent en particulier avec des prestataires de services locaux (du lieu du voyage), respectant les valeurs sociales et culturelles de leur environnement, et opérant leur activité économique en prenant en considération le mieux possible des critères de développement durable (selon leur marge de manœuvre).

Le tourisme équitable vise en parallèle à promouvoir des comportements responsables pour les voyageurs, notamment par une sensibilisation particulière à ses principes.

## ***Définition du tourisme équitable***

Le tourisme équitable est un ensemble d'activités de services, proposé par des opérateurs touristiques à des voyageurs responsables, et élaboré par les communautés d'accueil, autochtones (ou tout au moins en grande partie avec elles). Ces communautés participent de façon prépondérante à l'évolution de la définition de ces activités (possibilité de les modifier, de les réorienter, de les arrêter).

Elles participent aussi à leur gestion continue de façon significative (en limitant au maximum les intermédiaires n'adhérant pas à ces principes du tourisme équitable).

Les bénéfices sociaux, culturels et financiers de ces activités doivent être perçus en grande partie localement, et équitablement partagés entre les membres de la population autochtone.

## ***Les engagements des acteurs du tourisme équitable***

Les différents acteurs de cette filière du tourisme équitable et notamment les organismes qui assurent la promotion et la vente des produits de cette filière, peuvent être considérés comme des acteurs du tourisme équitable s'ils respectent au moins les engagements suivants :

### **1. Partenariat**

- 1.1 *Dans une approche solidaire, les communautés d'accueil, les prestataires de services locaux et les organismes de promotion et de vente des séjours travaillent en partenariat sur le long terme. Ils valorisent les apports spécifiques de chacun en intégrant au mieux les coûts sociaux et environnementaux.*
- 1.2 *Ils partagent équitablement entre eux les fruits de leurs activités menées en complémentarité.*

### **2. Contractualisation concertée**

- 2.1 *Toutes les parties prenantes doivent être consultées sur les projets de développement touristique (y compris les communautés résidentes non directement impliquées dans la réalisation des activités touristiques se déroulant sur leur territoire), et ceci préalablement à l'établissement de contrats de prestations de services respectant au moins les droits sociaux fondamentaux (conventions de l'Organisation Internationale du Travail), et toute réglementation locale d'usage plus protectrice pour les travailleurs.*
- 2.2 *L'établissement des prix des prestations, et en particulier des rémunérations des prestataires, fait l'objet d'un processus de négociation équitable, intégrant notamment le respect d'une concurrence non déloyale envers les prestataires locaux. De même, un acompte adapté, voire le règlement intégral en avance, peut être versé au prestataire local si celui-ci ne dispose pas du fonds de roulement suffisant lui permettant de couvrir sereinement par lui-même les frais liés à sa prestation.*

### **3. Développement local**

- 3.1 *Les activités touristiques proposées localement doivent être pensées et gérées pour contribuer directement au développement durable des communautés et territoires d'accueil.*
- 3.2 *Les bénéfices tirés de ces activités touristiques, en particulier ceux des organismes de promotion et de vente, sont réinvestis majoritairement dans des actions de développement local maîtrisées par les communautés d'accueil.*

### **4. Transparence**

- 4.1 *La transparence des modes de décisions, des transactions financières et des comptes généraux relatifs à toutes les activités est une caractéristique incontournable du tourisme équitable. C'est cette transparence qui permet à toutes les parties prenantes de participer effectivement aux débats, et qui valide l'équité des différentes décisions.*
- 4.2 *Cette transparence inclut aussi une information de qualité des touristes préalablement à leur séjour. Cette information porte à la fois sur une description réaliste du contenu des prestations proposées (le marketing touristique basé sur la « vente d'un rêve » au touriste doit être banni) et sur une sensibilisation à la démarche particulière du tourisme équitable.*
- 4.3 *Enfin, cette transparence générale doit permettre le contrôle du respect des engagements pour chaque acteur déclarant son activité équitable. Ce contrôle pouvant être réalisé par toute personne ou organisme extérieur à l'organisation.*

### **5. Voyageurs responsables**

- 5.1 *Le voyageur qui opte pour cette forme de tourisme est un consommateur responsable qui a pris conscience que son attitude et ses actes sur place peuvent être pour les populations d'accueil autant un facteur de développement qu'un élément déstabilisateur. En conséquence, il s'engage à se garder de toute attitude et toute intervention qui pourraient bouleverser les équilibres sociaux, culturels et écologiques des communautés d'accueil et viendraient contrecarrer leurs dynamiques de développement. En particulier il s'interdit tout don et intervention directe sur le milieu qui ne seraient pas placés sous le contrôle des responsables des communautés d'accueil.*

Les quatre acteurs co-rédacteurs de ce texte sont :

Croq'Nature  
BP 12 – 65410 Argeles Gazots  
05-62-97-01-00  
croqnature@wanadoo.fr

Djembe  
44, rue d'Orsel – 75018 Paris  
01-42-54-09-44  
djembe@globenet.org

Tourisme et Développement Solidaire  
BP 13 – 34160 Boisseron  
04-99-63-02-63  
tour.dev.solidaires@wanadoo.fr

La Route des Sens  
BP 150 – 34150 Aniane  
04-67-57-37-59  
routeds@aol.com